

ARRÊTÉ
DE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE SPECIAL
« Aire d'accueil des gens du voyage »



Roquesérière, le 9 juin 2017

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

JEUDI 15 juin 2017

A 20 Heures

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 8 juin 2017	
Intercommunalité	Transfert du pouvoir de police « Aire d'accueil des gens du voyage » : Arrêté à prendre en cas de refus de transfert
Finances	Présentation devis : Abri pour le matériel de l'école – Délibération à prendre si nécessaire Décision modificative : paiement de la taxe sur terrains nus devenus constructibles
QUESTIONS DIVERSES	Main courante Dossier : étude sur l'embauche de Monsieur Christian PAYRASTRE

ARRÊTÉ
DE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE SPECIAL
« Aire d'accueil des gens du voyage »

Le maire de la commune de Roquesérière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9-2, relatif au transfert de certains pouvoirs de police spéciale au profit des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu les statuts de la communauté de communes des Coteaux du Girou ;

Vu la date de l'élection du président de la communauté des communes des Coteaux du Girou , à savoir le 11 avril 2014 ;

Considérant que la communauté de communes des Coteaux du Girou exerce les compétences suivantes parmi celles qui sont listées par la disposition législative précitée :

Compétences obligatoires :

- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Décide :

De s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale ci-après au profit du président de la communauté de communes :

- interdiction de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil des gens du voyage

La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes des Coteaux du Girou.

Elle sera publiée par voie d'affichage en mairie, et transmise au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

DELIBERATIONS SUR ABRI POUR MATERIEL DE L'ECOLE :

Le Conseil municipal, après présentation du seul devis établi et reçu, décide à l'unanimité de reporter la décision d'acceptation du devis.

De nouvelles études de prix doivent être faite par différents prestataires.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation : 9 juin 2016

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, BRUNETTA Brigitte, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, VIE Myriam, DEREUX Cédric, MASSOU Jacques, SCHOTT Grégory

Absents excusés : M SEGUR Grégory représenté par M TOULON Daniel
Mme GASA Marie représentée par Mme COGNET Martine
M ROCCHI Jérôme représenté par M CANCEL Michel

Secrétaire de séance : Mme ZAHND Nathalie

Décision modificative : Remboursement de la taxe sur les terrains nus devenus constructibles

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
D 6228 Divers		28 709.00 €
TOTAL Do11 Charges à caractère générale		28 709.00 €
D 7398	28 709.00 €	
TOTAL Do147 Atténuations de produits	28 709.00 €	

Questions diverses :

CAUE – MAISON DES ASSOCIATIONS

Mme Nathalie ZAHND présente le compte rendu de la réunion entre la commune et le CAUE du 12 juin 2017. L'étude faite en 2015, sera actualisée par le CAUE dans un délai d'un mois pour pouvoir établir le programme nécessaire à l'établissement du marché de maîtrise d'œuvre. Le projet devra rester dans l'enveloppe résultant de la première étude.

Compte tenu de l'état de l'âge du bâtiment, M MASSOU suggère de faire établir un état des lieux de la structure.

Demande d'emploi de Mr Christian PAYRASTRE

M.Christian Payrastre a déposé auprès des collectivités locales une demande d'emploi compatible avec son handicap, pour un reclassement susceptible d'être aidé financièrement par

En raison de son lien de parenté , Mme PAYRASTRE Cynthia ne participe ni au débat, ni à la délibération sur cette question.

M.Christian Payrastre ayant déposé sa candidature à un emploi au service technique. Monsieur le maire présente au conseil un chiffrage du surcoût qu'engendrerait l'embauche de Monsieur Christian PAYRASTRE. Les avantages pour la commune sont évoqués. Il est établi que plusieurs choix se présentent à la commune :

- ne pas embaucher Monsieur PAYRASTRE
- une embauche sur 35h hebdomadaire
- une embauche sur un 20h hebdomadaire

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité décide de créer un poste d'agent technique sur la base de 20h hebdomadaire à partir du premier septembre. Une fiche de poste qui intégrera l'activité nécessaire pour faire suite au contrat d'insertion arrivant à son terme en janvier 2018 sera établie. L'emploi sous contrat à durée indéterminée sera pourvu au terme du contrat d'insertion pouvant être mis en place pour l'intéressé.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 15/06/2017

Arrêté municipal : Aire de repas des gens du voyage

Décision modificative n°1 : Taxe sur les terrains nus devenus constructibles

Questions diverses

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 15

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	
Mme COGNET Martine (mandataire de Mme GASA)	Mandataire	M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel (mandataire de M SEGUR)	Mandataire	M. SEGUR Grégory (mandant)	Absent (mandat)
M. CANCEL Michel (mandataire de M ROCCHI)	Mandataire	Mme GASA Marie (mandant)	Absent (mandat)
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme (mandant)	Absent (mandat)
M. SCHOTT Grégory			

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL